

AVIS AU PUBLIC

Règlement communal

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que lors de sa séance du 18 décembre 2025, le conseil communal a validé la modification du règlement-taxe relatif à la location des terrains de sport, salles, halles, places ou autres infrastructures communales intérieures et extérieures, par délibération n°293. Le règlement-taxe a été approuvé par décision ministérielle en date du 13 février 2026.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 17 février 2026
Le collège des bourgmestre et échevins,
Le Président,  La Secrétaire, 
 

À enlever du Reider, le 24 février 2026

COMMUNE DE WILTZ

Administration communale • Sabina Becic • Grand-Rue 2 • L-9530 Wiltz • BP 60 • L-9501 Wiltz
Tél. : (+352) 95 99 39 - 236 • E-mail : sabina.becic@wiltz.lu